



Réf. Farde e-Assemblées : 2679226

N° OJ : 104

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design.- Montant : 2.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 2.500,00 EUR à l'attention de l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design pour l'organisation de « MAD Parcours - Downtown Edition 2025 ». -Article 56110/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :